

## VIE DE L'ASSOCIATION

## **RAPPEL:**

- COTISATION 2025 : message pour les retardataires : la cotisation pour l'année 2025 était à régler au plus tard le 31/12/2024. Son montant est de : 25 €. Etablir un chèque à l'ordre de Marche et Découvertes et le remettre à un animateur lors d'une marche ou bien l'adresser au Trésorier Daniel Besse 14 chemin des Bûcherons 33850 Léognan.

**PS :** merci d'établir un chèque uniquement pour le paiement de la cotisation et ne pas y associer le règlement d'un repas, ou d'une sortie éventuelle de l'association.

## **PROCHAINES REUNIONS:**

- Réunion mensuelle des animateurs :

Jeudi 6 mars 2025 - 18h30 Jeudi 3 avril 2025 - 18h30 Lundi 5 mai 2025 - 18h30 Jeudi 5 juin 2025 - 18h30

- Conseil d'administration :

Jeudi 6 mars 2025 - 17h45 Jeudi 5 juin 2025 - 17h45

Pour tous autres renseignements: Tél. 06 43 98 10 55